



EXTRAIT DU REGISTRE DES

Délibérations du conseil municipal

Séance du 1^{er} août 2024

Nombre de conseillers :

- en exercice : 13
- présents : 9
- votants : 9

Le conseil municipal de Mignovillard, régulièrement convoqué le 26 juillet 2024, s'est réuni le 1^{er} août 2024 à 20h à la mairie de Mignovillard, sous la présidence de Florent SERRETTE, maire et avec Lydie CHANEZ pour secrétaire de séance.

Conseillers municipaux présents :

Florent SERRETTE, Lydie CHANEZ, Gérard MUGNIOT, Marion BLONDEAU, Michaël FUMEY, Joël ALPY, Élodie MELET, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE.

Conseillers municipaux absents sans représentation :

Camille BARBAZ, Sébastien GUILLAUME, Séverin PASKIEWICZ, Philippe SCHENCK.

Objet : Installation d'une nouvelle chaudière à bois énergie pour l'ancien chalet de Communailles-en-Montagne, demande de subvention

La Commune souhaite procéder au remplacement de l'actuelle fioul de l'ancien chalet de Communailles-en-Montagne par une nouvelle chaudière à bois énergie (granulés), afin de participer à l'atteinte des objectifs internationaux de lutte contre le changement climatique et de baisse de émissions de gaz à effet de serre.

Le projet est estimé à 26 200 € HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Organisme	Taux	Montant HT
État (DETR ou autre type de dotation)	30 %	8 734 €
Autofinancement	70 %	17 466 €
		26 200 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet de remplacement de la chaudière actuelle par une chaudière à bois énergie aux granulés pour l'ancien chalet de Communailles-en-Montagne,
- arrête les modalités de financement,
- approuve le plan de financement prévisionnel,
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Envoyé en préfecture le 13/08/2024

Reçu en préfecture le 13/08/2024

Publié le 13/08/2024



ID : 039-200057115-20240801-DCM_20240801_04-DE

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Florent SERRETTE